

ARRÊTÉ

du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°374-80 du 27 chaoual 1399 (20 septembre 1979) portant abrogation de l'arrêté n°745-70 du 20 avril 1971 relatif à l'emploi du pyrocarbonate d'éthyle pour la conservation de boissons à base de fruits ou de légumes et des sodas et limonades

(B.O. n° 3520 du 16 avril 1980, page 257).

Article premier. - Les dispositions de l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°745-70 du 20 avril 1971 susvisé sont abrogées.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel.